

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024

Convocation en date du 7 février 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024004

**Objet : Trop perçu titres  
restaurant reversé au CIEL**

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Yves CRISTIN – Jean  
Luc EMIN – Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX  
– Jean Marc THEVENET  
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Max ORSET  
CCD : Gérard BRANCHY  
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT – Andrée RACCURT  
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON  
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD  
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

#### Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX  
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Hélène BROUSSE  
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN - Jean François  
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

#### Excusés :

CA3B : Bernard BIENVENU - Patrick BOUVARD – Benjamin  
RAQUIN  
CCPA : Vincent MANCUSO  
3CM : Jean Philippe FAVROT  
HBA : Alain AUBOEUF  
CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CA3B : Jonathan GINDRE  
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE - Frédéric  
TOSEL  
CCD : Sonia PERI  
CCMP : Christine FRANCOIS

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que :

L'organisme en charge de l'établissement des titres restaurant de la collectivité reverse chaque année le montant des titres restaurant non consommés dans l'année précédente.  
Ce montant est versé à Organom qui doit le reverser à un Comité d'actions sociales.  
Il y a lieu de désigner le bénéficiaire.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de reverser le montant des titres non consommés au Comité d'initiative pour l'entraide et de loisirs (Ciel) à destination des agents d'Organom pour un montant de 99.01€.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président

